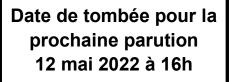




Langevinette AVRIL 2022













LE MOT DU MAIRE

Connaissez-vous Nouvel Essor?

Pour moi, le nom me disait quelque chose mais sans plus.

Nouvel Essor est en opération depuis 1979 sur le territoire de notre MRC.

Sa mission est de soutenir les personnes avec déficience physique et leur famille, les proches aidants et nos aînés qui habitent encore leur résidence et de les aider dans une multitude de tâches quotidiennes.

Le 21 mars dernier, j'ai eu la chance de rencontrer des gens passionnés et impliqués qui travaillent pour cet organisme. J'ai vraiment pris conscience à cette occasion des besoins qu'ils comblent et de l'aide qu'ils offrent pour notre milieu.

J'ai participé pendant un cours moment à la distribution de la Popote roulante en compagnie de monsieur Claude Duchaine, un des bénévoles assidus de Nouvel Essor.

Je vous invite donc à découvrir vous aussi Nouvel Essor si vous avez besoin de leurs services et si vous avez aussi quelques heures pour vous impliquer à titre de bénévole de cet organisme. Sachez que vous pouvez ainsi faire un grand changement dans la vie de personne qui en ont grand besoin.

UN GROS MERCI à toute l'équipe de direction, aux employés ainsi qu'aux bénévoles de Nouvel Essor!

Je vous invite également à visiter le site internet de Nouvel Essor afin que vous puissiez constater tous les besoins qu'ils peuvent combler. FÉLICITATIONS!

Lors de la dernière séance, les membres du conseil ont été informé que nous n'avons reçu aucune soumission pour les travaux de reconstruction du bâtiment de services du Centre sportif Claude-Bédard.

Il semblerait que les soumissionnaires jugeaient le délai trop court pour la réalisation des travaux qui devaient être finalisés avant le 15 novembre 2022.

Certains matériaux ont présentement un délai de livraison de 12 à 15 semaines dont la structure d'acier qui ne pouvait être livrée avant la fin du mois de septembre ou le mois d'octobre.

Dans ce contexte actuel, le conseil municipal a donc convenu de reporter au mois de septembre le lancement d'une nouvelle demande de soumissions pour ce projet dans le but de commencer les travaux à la fin du mois d'avril ou le début du mois de mai 2023 et de les finaliser vers le 15 novembre 2023 soit tout juste à temps pour la saison hivernale 2023-2024.

J'aimerais vous informer que nous ouvrirons l'Écocentre à compter du mercredi 4 mai de 17h30 à 19h30. Par la suite, il sera ouvert tous les samedis, de 8h00 à 13h00 et ce, jusqu'au 26 novembre 2022.

En plus du samedi, l'écocentre sera également ouvert le mercredi soir jusqu'au 25 mai de 17h30 à 19h30.

Nous tenons à vous rappeler que vous devrez rester dans votre véhicule jusqu'au moment du déchargement et qu'une seule personne à la fois est admise sur le site.

Pour le moment, le port du masque obligatoire ne s'applique pas si vous n'avez pas d'interaction à moins de 1 mètre avec le personnel de l'Écocentre. Cependant, si des interactions à moins de 1 mètre sont inévitables, le port du masque en continu est exigé.

J'aimerais vous rappeler que la Municipalité a conclu l'année dernière une entente de partenariat avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) pour l'implantation d'un point de dépôt officiel pour la récupération des produits électroniques.

Je vous invite à consulter le www.recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-recycler pour connaître en détail la liste complète des produits électroniques visés par l'entente. Une liste de ces produits acceptés apparaît également dans le présent Langevinette. Il est très important de noter que les produits électroniques que vous apporterez à l'Écocentre devront être intacts et que les pièces ou les composantes de ces produits ne devront pas être retirées ou endommagées.

Tel que mentionné dans le Langevinette du mois d'avril 2021, nous remarquons un nombre grandissant de propriétaires qui, après avoir effectué le nettoyage de leur terrain, déposent leurs résidus de gazon et de gravier directement le long du chemin public.

J'aimerais donc vous rappeler que ce n'est pas la responsabilité des employés municipaux d'effectuer le ramassage des résidus qui proviennent des terrains privés. De plus, l'article 498 du Code de la sécurité routière stipule qu'il est interdit de jeter, déposer ou abandonner des objets ou matières quelconques sur un chemin public, sauf exception autorisée par la personne responsable de l'entretien de ce chemin.

Quiconque contrevient à cet article commet une infraction et est passible d'une amende de 60\$ à 100\$ plus les frais.

Certains diront que ces résidus proviennent des abrasifs que nous utilisons pour l'entretien des chemins en hiver. Cependant, je ne suis pas certain que vous seriez d'accord pour qu'on cesse d'utiliser ces abrasifs en hiver!

Il est bien entendu que nos employés effectueront, au cours des prochains jours, la réparation des terrains qui ont été endommagés lors de l'entretien des chemins en hiver mais je vous le dis à nouveau, les employés municipaux ne seront pas autorisés à ramasser vos résidus car c'est votre responsabilité de les ramasser.

Au besoin, nous n'hésiterons pas à demander l'aide de la Sûreté du Québec dans ce dossier pour faire appliquer le Code de la sécurité routière.

Sincères salutations!

MINI

Christian Chabot, maire



OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE

À compter du mercredi 4 mai de 17h30 à 19h30. Par la suite, il sera ouvert tous les samedis, de 8h00 à 13h00 et ce, jusqu'au 26 novembre 2022.

En plus du samedi, l'écocentre sera également ouvert le mercredi soir jusqu'au 25 mai de 17h30 à 19h30.



Conseil en bref

- Comptes fournisseurs: 223 521,74 \$
- Le conseil accepte la soumission déposée par MAC Construction pour l'exécution des travaux de réfection extérieure du Centre civique et ce, pour la somme de 83 716.24\$ plus taxes.
- Le conseil accepte la soumission déposée par la société d'ingénierie CIMA + pour une offre de services professionnels en ingénierie pour le prolongement de la rue Rotobec dans le Parc industriel et ce, pour la somme de 65 000\$ plus taxes.
- Le conseil accepte la soumission déposée par Les Entreprises JAGR pour la location de la pelle John Deere 200 CLC (158\$ / heure) et la pelle John Deere 130G (128 /l'heure) ainsi que la soumission déposée par Les Excavation Paul Labrie pour la pelle Komatsu PC360-LC10 (205\$ / heure) ainsi que la pelle PC120 (135\$ / heure).
- Suite à l'assemblée publique de consultation à cet effet, le conseil adopte le second projet 209-22 aux fins de modifier le règlement de zonage 76-07 afin de permettre, à certaines conditions, plusieurs bâtiments sur un même terrain dans une zone industrielle.
- Le conseil retient les services de Marquage Lignpro inc pour le balayage de rues au tarif horaire de 140 \$ plus taxes.
- Le conseil demande au directeur général de lancer une offre d'emploi pour un poste d'ouvrier de voirie et d'entretien des chemins d'hiver (poste temps plein ou saisonnier) ainsi qu'une offre d'emploi pour un poste d'ouvrier de voirie et d'entretien (poste temps plein).
- Le conseil demande des soumissions publiques en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité.
- Le conseil demande à Mme Stéphanie Lachance, député de Bellechasse, une aide financière de 25 000\$ dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.
- Le conseil est informé que nous n'avons reçu aucune soumission pour le projet de Centre sportif Claude-Bédard et ce, en raison du délai trop court pour la réalisation des travaux et de la difficulté pour les entrepreneurs de recevoir les matériaux requis. Suite à ce constat, le conseil convient de ne pas abandonner ce projet et de procéder de la façon suivante :

Demande de soumission en septembre 2022

Démolition du bâtiment de services en avril 2023

Début des travaux pour la reconstruction fin avril début mai 2023

- Adoption du règlement 208-22 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.
- Le conseil adopte le projet de règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés visant à harmoniser les règlements municipaux qui sont appliqués par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Etchemins.
- Le conseil mandate le service d'urbanisme de la MRC des Etchemins afin d'apporter les modifications nécessaires au règlement de dérogations mineures de notre municipalité.
- Le conseil appuie la MRC des Etchemins dans ses démarches visant à dénoncer les orientations prises par le CISSS de la Chaudière-Appalaches dans les services en santé mentale.
- La séance de conseil du mois de juin qui était prévue le 2 juin 2022 sera reporté au 9 juin 2022 à 19h30.
- Le conseil autorise l'affichage de l'allée piétonnière le long de la rue Principale à l'aide de motifs peinturés sur le pavage.
- Le conseil proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à « Parlerpourvrai » et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale dont le thème est l'empathie.



Aux contribuables de la municipalité AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

QUE suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 7 avril 2022 du SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 209-22 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PERMETTRE, À CERTAINES CONDITIONS, PLUSIEURS BÂTIMENTS SUR UN MÊME TERRAIN DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE;

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné M. Gilles Vézina, directeur général de la susdite municipalité.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1-Objet du projet et demande d'approbation référendaire

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 7 avril 2022 sur le premier projet de règlement 209-22, le conseil municipal a adopté un second projet de règlement intitulé « SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 209-22 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-07 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À PERMETTRE, À CERTAINES CONDITIONS, PLUSIEURS BÂTIMENTS SUR UN MÊME TERRAIN DANS UNE ZONE INDUSTRIELLE;

Ce second projet de règlement numéro 209-22 contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ». Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Une copie de ce second projet de règlement # 209-22 peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande à la Mairie, aux heures normales de bureau.

Il en est ainsi pour permettre la construction de plusieurs bâtiments sur un même terrain dans une zone industrielle soit pour les zones 03-I, 12-I, 22-I et 23-I.

2-Description des zones pour les personnes habiles à voter :

 La zone 03-I est située dans le secteur de l'usine de pompage et de filtration de l'eau potable située au 198-1, route de la Station, la zone 12-I est située sur l'ancien terrain de Boiscarvin au 301, route 204, la zone 22-I est située dans le nouveau Parc industriel dans le prolongement de la rue Rotobec en direction sud et la zone 23-I est situé dans le Parc industriel existant.

3-Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet;

- Être reçue à la Mairie au plus tard le 29 avril 2022;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées de la zone ou du secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles.

4-Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus à la Mairie, aux heures normales de bureau.

5-Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet de règlement qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6-Consultation du projet

Le second projet de règlement # 209-22 peut être consulté à la Mairie situé au 167, route 204, Sainte-Justine, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Justine, ce 19^e jour d'avril deux mille vingt-deux (2022).

Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Sainte-Justine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci annexé en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 9h00 et 16h30, le 19 avril deux mille vingt-deux (2022).

EN FOI DE QUOI, je donne certificat, ce 19e jour d'avril deux mille vingt-deux (2022).

Gilles Vézina, directeur général et greffier-trésorier





OFFRE D'EMPLOI

OUVRIER DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER (POSTE TEMPS PLEIN OU SAISONNIER)

La Municipalité de Sainte-Justine requiert les services d'un (1) ouvrier de voirie et d'entretien des chemins d'hiver. La description détaillée de cet emploi est disponible sur demande.

Qualifications requises:

Formation : Savoir lire, écrire, calculer.

Posséder un permis de conduire valide classe 3.

Démontrer des connaissances de base en mécanique.

Expérience : Une expérience dans la conduite des véhicules motorisés, de

machineries diverses et d'équipements servant à l'entretien des

chemins d'hiver sera considérée comme étant un atout.

Aptitudes : À conduire des véhicules motorisés variés.

À utiliser adéquatement divers appareils. A entretenir des véhicules et appareils variés.

À soulever des charges assez lourdes.

À respecter les règles de santé sécurité au travail.

À faire preuve de disponibilité aux besoins de l'employeur.

Conditions de travail :

Ce poste est un emploi à temps plein sur une base de 40 heures par semaine ou un emploi saisonnier sur une base de 23 semaines uniquement pour la période hivernale.

Salaire concurrentiel avec programme complet d'avantages sociaux incluant un régime de retraite et une assurance collective.

Le début de l'emploi est prévu pour le mois de juin 2022 ou le mois de novembre 2022.

Le candidat retenu sera soumis à une période de probation de 1 an.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 3 mai 2022 à 16 heures.

Municipalité de Sainte-Justine

Poste : Ouvrier d'entretien des chemins d'hiver

167 route 204

Sainte-Justine, GOR 1Y0



OFFRE D'EMPLOI

OUVRIER DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN (POSTE TEMPS PLEIN)

La Municipalité de Sainte-Justine requiert les services d'un ouvrier de voirie et d'entretien. La description détaillée de cet emploi est disponible sur demande.

Principales fonctions

Les fonctions et responsabilités prévues par le présent contrat sont les fonctions et responsabilités usuelles déléguées par l'inspecteur municipal.

Exigences

Secondaire V

Posséder un permis de conduire valide classe 5.

Au besoin, le candidat retenu devra s'engager à suivre les formations pertinentes à l'emploi.

Démontrer des connaissances de base en mécanique.

Conditions diverses

Aptitudes à travailler en équipe, de communication, d'objectivité et de discernement, aptitude à planifier et à organiser.

Aptitudes à conduire des véhicules motorisés variés, à utiliser divers appareils et à entretenir des véhicules et appareils variés.

Être en bonne santé et capable d'effectuer des travaux manuels, de travailler dans des positions et des conditions climatiques difficiles et de soulever des poids.

Disponibilité lors de situations d'urgence le soir et la fin de semaine.

Une expérience dans le domaine sera considérée comme un atout.

Conditions de travail

Ce poste est un emploi à temps plein de 40 heures par semaine sur un horaire de 4 jours. Salaire concurrentiel avec programme complet d'avantages sociaux incluant un régime de retraite et une assurance collective.

Le début de l'emploi est prévu pour le mois de juin 2022.

Le candidat retenu sera soumis à une période de probation de 1 an.

Faites parvenir votre curriculum vitae avant le 3 mai 2022 à 16h à:

Municipalité de Sainte-Justine

Poste : Ouvrier de voirie et d'entretien

167, route 204

Sainte-Justine, G0R 1Y0

Enregistrement obligatoire de votre animal

En vertu de la règlementation provinciale en vigueur depuis le 3 mars 2020, vous devez, en tant que propriétaire d'un chien, enregistrer votre animal auprès de la Municipalité. Lors de l'enregistrement, vous recevrez une médaille que vous devrez placer en tout temps au cou de votre chien. Cette dernière est ainsi obligatoire et permet à la Municipalité de recenser les chiens présents sur son territoire.

La médaille d'identification est également le moyen le plus sécurisant pour retrouver rapidement votre animal s'il venait à s'égarer de votre domicile. La médaille étant numérotée et fichée, vous pouvez aussi, à votre guise, y faire graver votre numéro de téléphone afin de permettre à la personne qui retrouvera votre animal de compagnie de vous contacter directement.

Les médailles pour chien sont obligatoires et sont disponibles au cout de 10 \$. Une fois votre animal enregistré auprès de la Municipalité, vous recevrez une médaille, laquelle sera valide tout au long de sa vie ou encore tant et si longtemps qu'il résidera sur le territoire de la municipalité de Sainte-Justine. Si vous déménagez hors du territoire, vous devrez alors vous renseigner sur la règlementation en vigueur.

Vous pouvez consulter la réglementation provinciale sur le site de la municipalité de Sainte-Justine au www.stejustine.net

Veuillez prendre note que vous n'avez pas à enregistrer de nouveau votre chien si celui-ci possède déjà sa licence de la municipalité.

De plus, les personnes qui n'enregistrent pas leur chien tel que prévu au règlement provincial, sont passibles d'une amende de 250\$ à 750\$





Cercle de Fermières Sainte-Justine

Notre Cercle a repris ses activités en mars dernier. Il se sera jamais trop tard pour remercier les personnes qui nous ont visité lors du Salon « Artisans en fête » et du « Marché aux puces OLO »

Comme par le passé, les personnes qui désirent se départir d'objets qui ne leurs sont plus utiles, peuvent les déposer devant la porte de la salle Claudia-Gagné au sous-sol du centre civique et inscrire « OLO » sur l'emballage.

En 2021-2022, grâce à vos dons, nous avons pu remettre notre contribution à la Fondation OLO ainsi qu'à nos œuvres caritatives.

Merci de votre collaboration habituelle.



DES NOUVELLES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

HEURES D'OUVERTURE

Lundi 18h30 à 20h00 Mardi 13h30 à 15h00 Jeudi 18h30 à 20h00 Samedi 9h30 à 11h00 La bibliothèque est située au sous-sol du Centre Civique (250-1, rue Principale)

418 383-5399

La chute à livres est accessible à la porte gauche du Centre Civique et elle est ouverte de 8h30 à 17h au lundi au vendredi.

NOS NOUVEAUTÉS

- Hillary Rodham Clinton, État de terreur de Louise Penny;
- La chronique de Bridgerton, Daphné de Julia Quinn;
- Sur la route du tabac, tome 1 le temps des récoltes de France Lorrain;
- Jardiner avec Marthe de Marthe Laverdière;
- Jardiner avec Marthe 2 de Marthe Laverdière;
- Jardiner avec Marthe 3 de Marthe Laverdière;
- Fanette la suite, aveux de Suzanne Aubry;
- Dans l'ombre de la sainte mafia de Claire Bergeron;
- Le chant des bruants, tome 2 entre ciel et terre de Claude Coulombe;
- Les chroniques de Mini Jean, le journal méga secret de Mini-Jean 1;
- Le petit chevalier qui défendait son royaume de Gilles Abo;
- Un mouton dans la tête, tome 6 de l'Agent Jean;
- L'ultime symbole absolu, tome 7 de l'Agent Jean;
- Le castor à jamais, tome 8 de l'Agent Jean.



DÉMÉNAGEMENT VERS UN NOUVEAU LOCAL

C'est avec une grande joie que nous vous annonçons que la bibliothèque Roch-Carrier déménagera de local pour se retrouver dans l'ancienne Caisse Desjardins, et ce, dès l'été qui approche. Nous sommes très enthousiastes de ce changement de local qui apportera un vent de fraicheur à notre bibliothèque! Nous vous informerons des dates exactes dès que celles-ci nous serons transmises.

JOYEUSES PÂQUES À VOUS TOUS!

CONSULTER LA PAGE FACEBOOK OU LE SITE WEB DU RESEAU BIBLIO POUR EN SAVOIR PLUS SUR LA BIBLIOTHÈQUE ROCH-CARRIER



Service des





École Inspiration Danse Spectacle de fin d'année 2022

Samedi 7 mai à 19h Dimanche 8 mai à 14h00

Coût du billet : 10\$ (Les places sont assignées)

Coût du DVD : 20\$ (payable sur réservation ou au spectacle)

Billets et DVD en vente:

Samedi matin lors des cours de danse entre 8h30 et 11h00.

Quantité limitée : Faites vite

Bienvenue à tous

LIGUE DEKHOCKEY JUNIOR DE SAINTE-JUSTINE

Saison 2022

Âge: de 5 à 15 ans (garçon et fille)

Endroit: CENTRE DEKHOCKEY DESJARDINS DES ETCHEMINS

Saison du 24 mai 2022 au 13 septembre 2022

Horaire: mardi à compter de 18h00

Nombre de parties: 17 + les séries (inclus les 2 semaines de la construction)

Coût: \$70 / personne (inclus gilet et taxes)

Date limite d'inscription: 22 avril 2022

Inscription sur Qidigo: www.stejustine.net

Camp de jour 2022 Ste-Justine

Endroit: Centre sportif Claude-Bédard: 146 rue Bisson Sainte-Justine

Durée: 7 semaines (33 jours) du mardi 28 juin au jeudi 11 août 2022

Option: 4 semaines (19 jours) du 28 juin au 22 juillet 2022

Horaires du camp et service de garde

Camp de jour : du lundi au vendredi de 9h à 16h (service de garde du midi inclus)

Service de garde : de 7h30 à 9h / de 16h à 17h30

Période d'inscription : du 1er au 20 mai 2022 sur Qidigo.

Accessible sur le site <u>www.stejustine.net</u>
Obligatoire de compléter la fiche personnelle de l'enfant.
Infos, tarifs et choix de sorties sur Qidigo
Suivez-nous sur Facebook.





Avis de convocation

Prenez avis que l'Assemblée générale annuelle de la Société du Patrimoine de Sainte-Justine se tiendra le mardi 26 avril 2022 à 19h00, à la salle Claudia-Gagné du centre civique, 250, rue Principale, Sainte-Justine. Venez échanger et prendre connaissance des accomplissements réalisés par votre société du patrimoine au courant de l'année 2021 et des projets pour l'année à venir.

Bienvenue à tous, votre présence est toujours appréciée!

Dimanche 8 mai 2022 Fêtes des Mères Saint-Cyprien

Messe country à 10 heures

Animation : Lise Laverdière

Suivi d'un <u>brunch au Centre paroissial de</u> Saint-Cyprien

Tous les profits serviront à la réparation de notre Église

20 \$ adulte

10 \$ enfants de 3 à 8 ans

Gratuit: 0 à 3 ans

Informations:

Gilles Bernard : 418-383-3242 Francine Bolduc : 581-372-3184 Mario Therrien : 1-819-350-2302 Jocelyne Pruneau : 418-230-9838



Je recherche:

- Femme de ménage:
- Fréquence : aux 2 semaines
- Nombre d'heures : 3
- Tâches:
 - aspirateur
 - époussetage
 - nettoyage de fenêtres
 - nettoyage de planchers avec machine à vapeur
- Salaire :

à convenir avec la personne.

- Attentes :

Personne consciencieuse et honnête.

Avis aux personnes allergiques :J'ai un chat à longs poils

Cécile Veilleux

Tél.: 418-625-1658

Courriel: cecileveilleuse@gmail.com





Financé en partie par le gouvernement du Canada dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse







40 ans à vous accompagner vers l'emploi

En 1982, le Québec est en récession et le taux de chômage est très élevé. Afin d'offrir des services d'aide à l'emploi de proximité, un organisme voit le jour dans les Etchemins.

L'organisme a changé de nom trois fois dans son existence. D'abord nommé le Centre d'extension de main-d'œuvre (CEMO), il est devenu en 1998 le Service d'accroissement en employabilité de la main-d'œuvre (SAEMO). En 2020, son nom devient FOCUS EMPLOI. Malgré ces changements, l'organisme garde sa mission intacte, soit celle d'outiller les chercheurs d'emploi de 18 ans et plus de la région.

Si vous faites partie des 7 200 personnes qui ont bénéficié de nos services sans frais durant ces quarante ans, vous savez que nous nous adaptons à votre situation et que nous offrons des services personnalisés. Merci de nous faire confiance depuis toutes ces années!



LE DIMANCHE 24 AVRIL

à Sainte-Justine

PRENEZ NOTE

NOUS FERONS DU PORTE-À-PORTE, MAIS VOUS POUVEZ QUAND MÊME SORTIR VOS CONTENANTS CONSIGNÉS À L'EXTÉRIEUR.

NOUS DÉBUTERONS LA COLLECTE À 9H.

INFORMATIONS: Bureau de la Maison de jeunes: 418 594-5886.

Au profit de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins





PANIERS DE LÉGUMES 2022

PANIERS HEBDOMADAIRES frais, locaux, écologiques 12 semaines de juillet à septembre 2022 UN FONCTIONNEMENT SOLIDAIRE AVEC VOTRE COOPÉRATIVE MARAÎCHÈRE!

396\$
PAYABLE EN 1 OU 2
VERSEMENTS



POUR INFORMATION

418.636.2084

<u>production.maraichere@gmail.com</u>

316, rang de la Grande-Rivière, Lac-Etchemin













Conférence 15,00\$

Journée complète Membre 25,00\$ Non-membre 40,00\$ Repas (boite à lunch inclus)

Invite un ami et c'est gratuit!

M. Patrice de la Brosse Maître de cérémonie



23 AVRIL 2022

CENTRE CAZTEL DE STE-MARIE (905, ROUTE ST-MARTIN) DÈS 8H30

SALON DE LA FIBROMYALGIE ET DOULEUR CHRONIQUE

INVITÉE D'HONNEUR – GUYLAINE TANGUAY

INFO@AFRCA.CA / 1877387-7379

















À VENDRE

Patates de semences

10 lbs 25 lbs 50 lbs René Roy 418-383-3467





Bureau municipal 167 route 204 Sainte-Justine, QC G0R 1Y0

Téléphone : 418-383-5397 Télécopieur : 418-383-5398

SAINTE-JUSTINE

RECEPTION@STEJUSTINE.NET

Heures d'ouverture Lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 13h00 à 16h30 Vendredi 9h00 à 13h00

Site internet: WWW.STEJUSTINE.NET